

ARRETE N° 2025198
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2025
CADRE D'EMPLOIS DES AIDE-SOIGNANTS TERRITORIAUX
POUR L'ACCES AU GRADE D'AIDE-SOIGNANT DE CLASSE
SUPERIEURE

La Présidente du CCAS DE CEYRAT,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°92-853 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux ;

Vu la délibération relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 2024326 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} novembre 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme NAVILYS Lidwine	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure	1	ancienneté

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à CEYRAT, le 6 octobre 2025



Pour le Président
et par délégation